

**Ville de Bagnols-sur-Cèze**  
**Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-03-033**  
**du Conseil municipal**  
**Séance du 30 mars 2022**

\*\*\*\*\*

**Date d'envoi des convocations**  
**et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022**  
**Nombre de Conseillers municipaux : 33**  
**Nombre de Conseillers municipaux présents : 24**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration** : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C REY, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. BAUME, Raymond **MASSE** procuration à M. CEGIELSKI, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à C. MUCCIO, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à C. BOISSEL, Corine **MARTIN** procuration à A.POMMIER, Pascale **BORDES** procuration à J-L. MORELLI, Audrey **BLANCHER** procuration à T. VINCENT

**Conseillers municipaux absents** : aucun

**Secrétaire de séance** : Jean Christian REY

## **Objet : Astreinte : définition des emplois éligibles**

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnisation d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 10 mars 2022,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 23 mars 2022,

### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de fixer les emplois pouvant bénéficier de l'application du régime des astreintes comme suit :

#### **Astreinte de décision pour le niveau de direction par roulement**

Direction Cohésion Educative Sociale et Sportive

Direction des Affaires Citoyennes, de la Culture et des Festivités

Direction de la Tranquillité publique et de la Prévention

Direction des Services Techniques

Direction des Affaires Financières et de la Modernisation

Direction des Grands Projets Urbains

Direction des Ressources Humaines

- 1 directeur

Astreinte technique d'exploitation pour assurer une éventuelle intervention technique par roulement

- 1 agent des services Techniques

Astreinte de décision d'encadrement du service Sécurité et Police afin qu'il puisse assurer une continuité de service, par roulement

- 1 agent de la filière Police municipale en position d'encadrement du service Sécurité et Police (chef de service et chef de groupe)

Astreinte de décision au CSU afin qu'il puisse assurer une continuité de service, par roulement

- 1 agent de la filière Police Municipale

Astreinte technique d'exploitation pour assurer une éventuelle intervention technique sur de par roulement

- 1 agent du CSU

Astreinte sociale pour le CCAS par roulement

- 1 agent

- d'autoriser soit la rémunération ou la compensation de l'astreinte d'exploitation conformément aux textes en vigueur,
- d'établir les arrêtés individuels d'autorisation.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 05 avril 2022

et publié le 05 avril 2022

